

اوطو هول Auto Hall

Société anonyme au capital de 492.459.680 dirhams
Siège social : Casablanca – 64, avenue Lalla Yacout
R.C. n°137 à Casablanca

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la société Auto Hall, société anonyme au capital de 492 459 680 dirhams, sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Casablanca, km12 autoroute Casablanca-Rabat,

le **Mardi 23 mai 2017, à 11 heures,**

à l'effet de délibérer et de statuer sur les points à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Rapport des commissaires aux comptes concernant le même exercice,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi n°17/95 telle que modifiée et complétée,
- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Mandat d'administrateurs,
- Mandat des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire habilité.

Conformément à l'article 121 de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'action prévue par l'article 117 de ladite loi, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée.

PROJET DE RESOLUTIONS EXERCICE 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir constaté :

- qu'elle a été régulièrement convoquée,
 - qu'elle réunit le quorum du quart au moins du capital social pour la tenue des assemblées générales ordinaires prévu par la loi et par l'article 28 des statuts,
 - que le rapport de gestion, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2016 ainsi que leur rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi n°17/95 telle que complétée et modifiée, l'inventaire, les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2016, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à partir de la date de convocation de l'assemblée,
- décide de délibérer valablement sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne en conséquence décharge de sa convocation régulière au Conseil d'administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	Dhs	207 571 720,99
qui, ajouté au report à nouveau antérieur de.....	Dhs	96 788 742,89
forme un total de.....	Dhs	<u>304 360 463,88</u>
à affecter comme suit :		
aux actionnaires à titre de dividende.....	Dhs	172 360 888,00
aux actionnaires à titre de dividende exceptionnel.....	Dhs	123 114 920,00
au poste report à nouveau.....	Dhs	8 884 655,88
soit un total de	Dhs	<u>304 360 463,88</u>

A la suite de cette affectation, il sera attribué un :

- Dividende de 3,5 dirhams à chacune des 49 245 968 actions formant le capital social. Conformément à l'article 32 des statuts. L'Assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 16 juin 2017.

- Dividende exceptionnel de 2,5 dirhams à chacune des 49 245 968 actions formant le capital social. Sur proposition du Conseil, l'Assemblée générale ordinaire décide, sous réserve de la décision favorable de l'Assemblée générale extraordinaire devant se tenir à l'issue de la présente Assemblée, de proposer à chaque actionnaire une option de paiement de ce dividende exceptionnel en numéraire ou en actions de la société ou les deux à la fois.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Khalid CHEDDADI pour une durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Abdellatif GUERRAOUI pour une durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Mhamed SAGOU pour une durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

HUITIEME RESOLUTION

En conséquence de la cinquième, de la sixième et de la septième résolution, le Conseil se compose comme suit et les mandats des Administrateurs prendront fin avec les Assemblées appelées à statuer sur les comptes des exercices indiqués ci-après :

Monsieur Abdellatif GUERRAOUI.....	Président Directeur Général..	2022
Lalla Zoubida EL YACOUBI.....	Administrateur.....	2019
Lalla Noufissa EL YACOUBI.....	Administrateur.....	2019
Moulay Omar CHERKAOUI.....	Administrateur.....	2019
Moulay Souleimane CHERKAOUI.....	Administrateur.....	2019
Monsieur Khalid CHEDDADI.....	Administrateur.....	2022
Monsieur Mohammed Saad HASSAR	Administrateur.....	2019
Monsieur Bouchaïb NAJIOULLAH.....	Administrateur.....	2017
Monsieur Mhamed SAGOU.....	Administrateur.....	2022
La société AMANA.....	Administrateur.....	2017

représentée par Moulay Souleimane CHERKAOUI.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat des commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Mazars Audit et Conseil pour une durée de trois années qui prendra fin avec l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2016.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Le Conseil d'administration